

Mairie

23460 SAINT PIERRE BELLEVUE ☎ 05.55.64.95.31

Saint Pierre Bellevue, le 10 Février 2020.

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020**

Séance du 10 Février 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pateyron, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean-Louis PATEYRON - René GRAZEILLES - Jean-Louis BINETTE et Pierre Marie NOURRISEAU- et Madame Eugénia CALVET.

Etait excusé : Jean TIXIER -

Absent : Martine TRUFFINET - Pierre LECLERC - Céline REGLIONI – Éric BAYLE

Secrétaire de séance : Mme Calvet Eugénia.

⇒ **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente**

Après lecture, le compte-rendu de la précédente réunion, ne soulevant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

⇒ **Travaux Auberge du Compeix**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de réaliser la réfection du préau attenant à l'auberge suite à la nécessité de libérer le local de stock pour le transformer en vestiaire.

La commune a demandé à "L'entreprise BREDIER", "MARTINET", et "DEMARGNE" de proposer un devis pour la réalisation de ces travaux.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de l'entreprise DEMARGNE d'un montant de 5 635 € HT

ACCEPTE le devis de l'entreprise BREDIER d'un montant de 2 176 € HT pour les travaux de maçonnerie.

⇒ **Travaux appartement BOULANGERIE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux d'isolation dans l'appartement de la boulangerie.

La commune a demandé à "L'entreprise SARL DECORUM", et "FAURE Pascal" de proposer un devis pour la réalisation de ces travaux.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de l'entreprise SARL DECORUM d'un montant de 4 291.26 € HT

ACCEPTE le dépôt de subvention C.E.E d'un montant de 439 €

⇒ **MOTION sur la territorialisation des formations**

Le Conseil Municipal en date du 10 février 2020 souhaite que suite à la régionalisation du CNFPT, la territorialisation de la formation au plus près de chaque collectivité puisse être garantie. La formation est indispensable à la qualité du service public, d'autant plus que les évolutions techniques et administratives impactent directement nos collectivités.

Nous avons réussi à mettre un plan de formation mutualisé sur le département de la Creuse ces dernières années. Il est essentiel que celui perdure pour les années à venir.

⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

- **INTERCONNEXION** : Le devis de la société SOGEA est toujours en cours.

- **SDEC** : Le SDEC préconise le changement des radiateurs dans l'appartement de la boulangerie.
- **ELANCITE** : Voir pour évaluer le passage des véhicules au Compeix.

La séance est levée à 20h00.